



Gilbert Patard, *Président fondateur et Président de l'Association de Travail Partage de 1987 à 2009*

TRAVAIL PARTAGE, UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

TRAVAIL PARTAGE est une association intermédiaire, acteur du dispositif d'insertion par l'activité économique.

Conventionnée par l'Etat, nous sommes présents sur tout le département à partir de nos antennes de Charleville-Mézières, Sedan, Carignan, Rethel et Vouziers.

N

Notre mission : le retour vers l'emploi

TRAVAIL PARTAGE s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et les « met à disposition » de personnes physiques ou morales

La démarche de TRAVAIL PARTAGE

- l'accueil

Notre association a un devoir d'accueil des demandeurs d'emploi. Nous nous adressons en particulier aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS), aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes au chômage depuis plus d'un an et qui ne parviennent pas à accéder directement au marché du travail faute de qualification, d'expérience professionnelle ou pour d'autres raisons.

- **la mise en situation de travail** : Elle est possible parce que des particuliers, des associations, des communes, des structures intercommunales, des établissements publics, des entreprises nous confient des tâches à effectuer : ménage, jardinage, petit bricolage, transports de meubles, mais aussi entretien de locaux, manutention, tri etc... Cette mise en situation de travail, première étape d'un retour vers l'emploi, se concrétise par la signature d'un contrat de travail entre l'association et le salarié et d'un contrat de mise à disposition avec l'uti-

TRAVAIL PARTAGE A 30 ANS

TRAVAIL PARTAGE est né en 1987 à l'initiative de Gilbert PATARD qui a développé une idée simple : mettre en relation des personnes sans emploi avec des particuliers prêts à proposer quelques heures de travail dans une démarche de solidarité.

Gilbert PATARD a travaillé longtemps et avec obstination au développement de l'association, en sachant mobiliser les énergies et les moyens au service des demandeurs d'emploi.

lisateur. Ces missions permettent de cerner les compétences des salariés et de mettre en lumière leurs difficultés.

- **l'accompagnement vers l'emploi** : les personnes salariées de TRAVAIL PARTAGE n'ont pas vocation à rester dans l'association. Nous accompagnons les salariés dans la définition de leur projet professionnel et dans sa mise en œuvre, qu'il s'agisse d'une recherche directe d'emploi, d'une entrée en formation, en prenant en compte d'autres freins à l'emploi tels que la mobilité. Pour cette fonction d'accompagnement l'association bénéficie d'une aide de l'Etat.

Le partenariat, condition indispensable à la réussite de notre action.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les structures en charge de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle : Pôle Emploi, les Missions locales, les services sociaux, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et participons aux instances mises en place par l'Etat, le Conseil départemental etc... qui traitent de l'insertion. ■

Pour nous contacter :

■ Antenne de Charleville-Mézières

12 rue Félicien Wautelet
Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 56 17 87
travail.partage.ch@bbox.fr

■ Antenne de Sedan

25 rue Jean Jaures
08200 Sedan
Tél. : 03 24 29 29 59
travail.partage.se@bbox.fr

■ Antenne de Rethel

18 18 Place Héleine Cyminski
08300 Rethel
Tél. : 03 24 38 30 31
travail.partage.re@bbox.fr

■ Antenne de Vouziers

2 rue de l'agriculture
08400 Vouziers
Tél. : 03 24 30 65 58
travail.partage.vou0@bbox.fr



TRAVAIL PARTAGE EN CHIFFRES SUR UNE ANNÉE

- 350 personnes salariées sur une année
- 150 000 heures de travail
- 100 personnes qui retrouvent un emploi
- 30 qui entrent en formation
- 1184 donneurs d'ordres qui nous confient du travail, dont 938 particuliers